

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLOME
D'ADJOINT-E D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE DE LA VILLE DE PARIS 1ERE CLASSE
SPECIALITE ACTIVITES PERISCOLAIRES.
OUVERT À PARTIR DU 6/01/2026**

Un recrutement sans condition de diplôme d'adjoint d'animation spécialité activités périscolaires est ouvert à partir du 6 janvier 2026.

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel :

- Vous former
- Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DES POSTES ET CONDITIONS D'EXERCICES :

Les adjoint.e.s d'animation assurent l'encadrement des enfants pendant les différentes activités périscolaires organisées par la Ville de Paris : accueils périscolaires (pause méridienne, et services du soir : études surveillées en élémentaire, goûter récréatif en maternelle), animation pour les centres de loisirs (mercredi, vacances scolaires) et durant les ateliers périscolaires (mardi et vendredi). À ce titre, ils-elles sont chargé.e-s d'accueillir et d'animer un groupe d'enfants ; de proposer les activités de loisirs, d'éveil, sportives et culturelles adaptées à l'âge des enfants en fonction d'un projet pédagogique ; d'aider aux devoirs pendant les études surveillées ; d'accueillir et d'informer les parents.

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat.e-s remplissant, au plus tard à la date de la première réunion de jury chargée de la sélection des dossiers, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un Etat membre de l'Union européenne
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légal pour travailler.

MODALITÉS DES EPREUVES:

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

La sélection, confiée à un jury composé d'au moins trois membres comporte :

I – Une épreuve d'admissibilité consistant en une présélection sur dossier en fonction du profil du poste à pourvoir.

II – Une épreuve d'admission :

- 1) Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (durée totale 15 minutes – coefficient 1)

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'un adjoint d'animation spécialité activités périscolaires

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un-e adjoint-e d'animation spécialité activités périscolaires, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat-e-s recruté-e-s seront nommé-e-s stagiaires puis titularisé-e-s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé-e-s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Il convient de vous inscrire à partir du **17 au 28 novembre 2025 inclus**

Par internet sur le site : Rejoignez la ville de Paris - Accueil

- **La fiche de renseignement obligatoire propre à ce recrutement peut aussi être téléchargée** sur le site du recrutement <https://www.paris.fr/pages/la-ville-de-paris-recrute-des-animateurs-et-des-animatrices-20026> ou retirée à l'adresse suivante : Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Devront impérativement être joints les documents suivants :

- **Fiche de renseignement à compléter ;**
- **Votre carte nationale d'identité ;**

Les candidat-e-s sont invité-e-s à joindre tout document utile (lettre de motivation, copie de leur(s) diplôme(s)...)

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscriptions envoyés ou déposés postérieurement à cette dernière date (délai de rigueur, le cachet de La Poste ou du bureau du recrutement faisant foi).

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPECIFIQUE :

La ville de Paris organise aussi un recrutement d'adjoint d'animation spécialité activités périscolaires par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

➔ Par Internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

Info Paris

3975* OU paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire nos équipes vous accueillent à l'adresse ci-dessous :
Mairie de Paris - Direction des ressources humaines – Bureau du recrutement
2, rue de Lobau – 75004 Paris (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h excepté les samedis, dimanches et jours fériés).

Pour être enregistrée et étudiée, votre inscription doit comporter :

- **Une fiche de renseignement** rempli (téléchargeable sur la page <https://www.paris.fr/pages/la-ville-de-paris-recrute-des-animateurs-et-des-animatrices-20026>)
 - le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.);
 - votre carte nationale d'identité

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

- Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

Les candidat-e-s sont invité-e-s à joindre tout document utile (lettre de motivation, copie de leur(s)diplôme(s)...)...

MODALITES DES EPREUVES PAR VOIE SPECIFIQUE :

Les modalités des épreuves sont identiques à celles du recrutement par voie générale.

Les candidat-e-s nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé-e-s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-rance>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

*Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.*